

**COMPTE RENDU ET RELEVÉ DE DÉCISION DU CONSEIL DE L'ÉCOLE GRADUÉE ENGSYS DU
VENDREDI 27 janvier 2023 en salle de Conseil BATIMENT P3**

Etaient présents :

Charles Tatkeu, Philippe Pernod, Isabelle Fournier, Yan Pennec, Sylvain Bollaert, Betty Semail, Davy Gaillot, Jean-Baptiste Colliat, Alain Bouscayrol, Benoit Robyns (en visio), Thi Nguyen, Nora Benbahlouli, Céline Mokhtari, Mahrez Saadedine,

Ont donné procuration:

Denis Damidot procuration M. Lmimouni
Aurélie Cayla procuration B. Semail
Guy Reumont procuration M. Colliat
Nor El Islam Dahmouni procuration C. Mokhtari
Xiaodong Zhu procuration A.Zaoui
Christophe Muller procuration P. Pernod
Danielle Vanhoenacker procuration M. Happy
Dany Matton procuration M. Happy

Invités

Henri Happy, Vincent Thomy, Damien Soulat, Frédéric Giraud, Claire Bugner, Kamal Lmimouni, Aicha Arab, Marc Lefranc, Céline Gloanec

Excusés :

Hélène Selosse, Ali Zaoui, Aurélie Fasquelle Adrien Bossu

Ordre du jour :

- *Bilan 2022 :*
- *inscriptions en D1 (année 2022-2023)*
- *Données doctorants, encadrants*
- *Soutenances de thèses, CSI*
- *formations doctorales 2022- Prévisionnel 2023*
- *Budget réalisé – Prévisionnel 2023*
- *Actions menées*
- *Priorités 2023*
- *Mise à jour du règlement intérieur*
- *Présentations :*
 - *Fédération mécanique (D. Soulat)*
 - *Bilan des actions du Collège Doctoral (K. Lmimouni)*
- *Questions diverses*

Le conseil a débuté à 9h15.

Mots de bienvenue de M. Henri HAPPY, Directeur de l'Ecole Doctorale aux membres de ce Conseil du 27 janvier 2023.

9h25: M. Happy remercie les membres du conseil d'avoir répondu nombreux à la consultation électronique menée en Septembre 2022, qui a permis de valider les élections de M. Damien SOULAT et de M. Frédéric GIRAUD respectivement comme directeurs des études du domaine MGCEM et GE. Cette consultation a permis d'installer les nouveaux DEDs dans leur fonction pour la rentrée universitaire 2022-2023. Ce renouvellement finalise la création de l'ED ENGSYS.

M. Happy poursuit avec le premier point de l'ordre du jour à savoir le bilan de l'année 2022. Le directeur de l'école Doctorale précise que tous les nouveaux inscrits (D1) de l'ED ENGSYS financés et détaille les différents types de financements ainsi que les différents contrats de travail.

Il ajoute que dans le cadre d'un contrat de droit privé, une convention entre l'entreprise et l'Etablissement d'inscription doit être signée avant le début de la thèse.

- M. Bouscayrol intervient pour demander le nombre exact de CIFRE
- M. Happy répond qu'il y a 8 nouveaux contrats Cifre en D1, ceux-ci sont comptabilisés dans la rubrique « Contrat de travail à durée déterminée (CDD) de droit Public ».

○

Il poursuit sa présentation et aborde le bilan des conventions de cotutelles

Pour la nouvelle cohorte de 2022, une seule cotutelle en co-financement Région a été établie et finalisée dès la première année. Ce faible nombre se justifie par le fait que les cotutelles sont initiées en première année mais se finalisent généralement après négociation entre les deux universités partenaires en seconde année de thèse.

Une revue de tous les anciens accords de cotutelle a été effectuée, avec pour objectif une mise en cohérence entre la durée réelle de la thèse et le nombre d'année d'inscription dans le cycle doctorat.

La présentation se poursuit avec les chiffres du potentiel d'encadrement de l'école Doctorale ENGSYS.

Monsieur Happy souligne que le potentiel encadrement de l'ED ENGSYS est de 185 HDR. 157 de ces HDRs dirigent ou co-dirigent au moins 1 doctorant soit 82% du potentiel encadrement.

- M. Gaillot intervient pour demander des éclaircissements concernant le lien entre les attributions des allocations doctorales et le nombre d'encadrants HDR.
- M. Happy répond que l'université de Lille accorde en effet des allocations doctorales aux Ecoles Doctorales selon une équation dont les paramètres sont le nombre de thèse soutenues et le nombre d'encadrants HDR. Ceci ne concerne que les doctorants inscrits à l'Université de Lille et les encadrants ayant comme employeur l'Université de Lille ou affectés à l'Université de Lille.

Le Directeur de l'école Doctorale poursuit sur le point des soutenances. Il relève une légère baisse du nombre de thèses soutenues sur l'année 2022, cette baisse semble s'expliquer par le confinement subi par les doctorants de cette cohorte.

Puis, le point est fait sur les directions de thèse sans HDR. Le directeur de l'ED présente les chiffres. Cette action a permis à 3 collègues de soutenir leur HDR en 2022 sur un total de 5 HDR soutenues.

- M. Bouscayrol demande des précisions sur les règles en vigueur concernant les Directions sans HDR.
 - M. Happy rappelle le règlement intérieur et le fait qu'un Directeur ou co-Directeur sans HDR, s'engage à soutenir son HDR dans au plus tard dans les 2 années qui suivent la

demande. Il déplore quelques exemples de directeurs/co-directeurs de thèse qui n'ont pas tenu leurs engagements.

- M. Pernod demande si cette réglementation est aussi appliquée dans le cas des financements sélectifs tels que les ANR.
 - M. Happy répond par l'affirmative, pour les ANR JCJC. Il ajoute qu'il est conseillé aux encadrants ne se sentant pas prêts à soutenir dans les délais impartis de ne prendre en charge qu'une seule « co- direction ».

M. Happy poursuit sa présentation et aborde le sujet des CSI. (Comités de Suivi Individuel)

Il présente les chiffres 78 CSI de D1 et D2 (très peu) et 47 CSI en fin de D3 et D4. Cela représente beaucoup de travail pour les DEDs. Le fait que le nouveau décret impose l'établissement un CSI obligatoire tous les ans va alourdir cette tâche. Concrètement les 74 doctorants et doctorantes de D1 évalués l'année dernière seront encore évalués cette année. Une stratégie sera proposée pour alléger cette évaluation, tout en tenant compte des principaux objectifs visés.

M. Happy enchaîne sur le sujet des formations. Il présente le bilan et la procédure mise en place pour les formations disciplinaires de master. Il mentionne le peu de propositions d'ouverture de formations disciplinaires reçues à l'école doctorale et des difficultés techniques rencontrées.

- M. Bouscayrol prend la parole afin d'indiquer que la formation EMR avait été ouverte gratuitement. Il a noté une forte proportion de doctorants qui s'inscrivent mais ne participent pas à la formation, ou sont fréquemment absents. M. Bouscayrol regrette ce fort taux d'absentéisme et annonce que désormais cette formation sera payante.
 - M. Happy confirme cette problématique d'absentéisme de certains doctorants pré-inscrits aux formations. Il mentionne l'importance de la tenue des engagements qui permet l'optimisation organisationnelle des formations, mais aussi l'importance de l'assiduité car celle-ci conditionne l'attribution des crédits de formations. Une sensibilisation des doctorants a été menée cette année lors des différentes rencontres Doctorants/ED..

Monsieur Happy poursuit la présentation des formations assurées par l'ED et met en lumière les formations dispensées en anglais afin de répondre à la forte demande des doctorants internationaux.

Ainsi la formation à l'éthique qui se trouve être obligatoire est proposée par l'ED en langue anglaise.

- M. Lmimoun acquiesce et ajoute que le Collège Doctoral propose deux formations à l'éthique en langue française et un MOOC.
- Mme Mokhtari prend la parole pour poser une question évoquée avec M. Dahmouni. Elle demande s'il était possible de proposer une formation à l'état de l'art dès la première année et suggère de la déployer en deux parties. Une première partie de présentation puis une seconde de mise en pratique directe sur le sujet du doctorant.
- M. Bouscayrol intervient afin de mentionner que ce cours est déjà assuré dans le cadre de son master, il ne lui semble pas donc opportun de l'imposer en première année de thèse. En revanche, cela lui semble intéressant de le suggérer aux doctorants qui n'en auraient pas bénéficié.

M. Happy acquiesce et prend acte de cette proposition. Il poursuit sa présentation avec le budget de l'école Doctorale. Il met en lumière le solde excédentaire du budget annuel ainsi que la forte proportion du budget allouée aux formations des doctorants.

Le Directeur de l'école Doctorale énonce l'idée de co-financer des programmes de mobilité internationale.

Il évoque la possibilité d'attribuer une aide financière aux mobilités internationales et sollicite l'avis des membres du Conseil.

- M. Davy Gaillot prend alors la parole et demande plus de précisions sur la procédure de cette attribution et quel en sera le plafond.
- M. Happy expose que cette aide serait allouée à des mobilités déjà validées et que les enveloppes varieraient de 500 à 1000 euros selon les projets.
- Mme Mokhtari, représentante élue des doctorants salue cette initiative qu'elle juge intéressante, mais insiste sur l'importance d'une bonne communication à destination des doctorants afin de permettre à un grand nombre de pouvoir en bénéficier.

Le directeur de l'école Doctorale poursuit avec le point suivant de l'ordre du jour : la journée des doctorants. Il fait un rappel et bilan de cette journée et déplore le manque d'investissement des doctorants de l'école Doctorale ENGSYS.

- M. Bouscayrol prend la parole pour demander si des crédits formation avaient été attribués aux membres organisateurs de cet événement.
 - M. Happy répond par l'affirmative.
- Mme Semail intervient afin de proposer à Mme Mokhtari de venir présenter cet événement lors des séminaires du laboratoire.
- Mme Mokhtari accepte l'invitation et M. Happy ajoute que c'est une excellente idée pour assurer la publicité sur cette journée des doctorants ENGSYS.

Le directeur de l'école Doctorale enchaîne avec le point suivant : « les priorités 2023 ».

Il expose les actions menées avec le collège Doctoral et détaille « compedoc ».

- M. Pernod prend la parole afin de demander si un référentiel de compétences existe pour les doctorants
 - M. Happy reconnaît que celles-ci ne sont pas évidentes à mettre en relief et à valoriser
 - M. Lmimouni intervient pour mentionner que depuis 2019 il existe des fiches RNCD qui présentent un listing de compétences reconnues.
- M. Pernod questionne sur la possibilité de jauger le niveau de maîtrise et le degré de compétence, plus précisément dans les domaines hors de celui du sujet de thèse
 - M. Lmimouni affirme que ces compétences sont réelles, la difficulté se trouve dans la façon de les mettre en relief dans l'objectif d'un futur recrutement. Dans ce cadre il évoque un outil en expérimentation, qui s'est révélé décevant.
 - M. Happy mentionne qu'un portfolio existe dans ADUM
 - M. Giraud évoque doc pro et cette possibilité via l'ABG

M. Happy passe au point suivant : l'articulation master -Doctorat. Il fait un rappel du process, et de la possibilité d'ouvrir des formations via ADUM.

- M. Pernod demande quel est le calendrier de la procédure ainsi que davantage d'informations sur son organisation
 - M. Happy explique qu'il suffit d'envoyer une proposition de formation contenant toutes les informations utiles.
- M. Pernod demande si cela s'effectue dès septembre
 - M. Happy acquiesce
 - M. Bouscayrol intervient pour indiquer qu'en septembre il est difficile de définir les cales pour les formations de master, il mentionne qu'il est compliqué d'avancer des chiffres fiables avant novembre.
 - M. Happy précise que cet accès n'est possible que pour les cours, cela exclue les TP.
- M. Pernod demande si les crédits ne sont attribués que sur la base de la présence, il questionne sur la non-évaluation.
 - M. Happy confirme qu'aucune évaluation valide les crédits, seule la présence justifie l'attribution des crédits, c'est la raison pour laquelle, l'école doctorale y est particulièrement vigilante.

10H52 Le directeur de l'école Doctorale invite les membres du Conseil à marquer un temps de pause.

11H10 reprise de la séance

M. Happy présente les points du règlement intérieur à modifier afin de répondre aux attendus du décret du 26 août 2022.

Deux points seront à actualiser :

- la fréquence des comités de suivi individuels (CSI)
- l'obligation au doctorant de prêter serment

M. Happy présente l'article du règlement intérieur en vigueur et propose le nouvel article en accord avec le nouveau décret.

Ce nouvel article soulève des questions concernant le membre extérieur à l'établissement.

- Mme Semail demande des précisions sur le terme « extérieur ». Celui-ci doit -il être extérieur à l'établissement ou bien à l'école doctorale ?
 - M. Happy confirme que le membre du CSI devra être extérieur à l'établissement
- M. Bouscayrol indique une forte sollicitation déjà existante des établissements extérieurs
- M. Happy ajoute que les membres du CSI doivent être, dans la mesure du possible, les mêmes tout au long de la thèse
- M. Pernod questionne sur la présence du membre du bureau
 - M. Happy explique que chaque domaine scientifique de l'ED fonctionne avec un directeur de domaine qui s'appuie sur un bureau de domaine. Ce maillage permet à l'ED de suivre les doctorants dans leurs unités de recherche. La présence du DED ou d'un membre du bureau dans le comité de suivi permet de donner un gage au doctorant ou à la doctorante de pouvoir discuter en toute confiance.
- Mme Fournier intervient pour expliquer qu'un doctorant ne pourra se sentir en confiance et se livrer qu'à condition de ne pas craindre d'éventuels représailles. Or cela est davantage favorable avec un interlocuteur extérieur et par définition neutre.
- M. Happy illustre son propos par ce qui est organisé à l'IEMN (3 membres de bureau, avec l'existence de suppléants) les CSI s'organisent sur 3 jours.

11h28 M. Happy propose les attendus du CSI de deuxième année.

- M. Bouscayrol réagit et indique qu'un rapport de 7 pages est un effort considérable et chronophage demandé aux encadrants. Il mentionne que ce temps supplémentaire sera pris sur d'autres missions des encadrants.
- Mme Semail intervient afin d'indiquer que lors d'un simple entretien, les éventuels points de blocages ou problèmes sont rapidement identifiés, le rapport s'avère-t-il indispensable ?
- Mme Fournier prend la parole pour indiquer qu'en Biologie Santé, les CSI de seconde année existent depuis de nombreuses années. Ils imposent effectivement d'effectuer un petit bilan, les encadrants et doctorants en sont plutôt satisfaits car il permet de relever les manquements et points à améliorer.
- M. Happy, ajoute que les CSI avant leur mise en place avaient connu de façon similaire un accueil plutôt froid. Aujourd'hui les équipes encadrantes en sont satisfaites.
- Mme Semail demande si ce CSI est obligatoire pour tous les doctorants, elle demande si cela ne pourrait pas être réservés à quelques cas en difficulté qui nécessitent un suivi plus assidu ? Elle met en lumière le travail colossal que cela représentera pour une majorité de thèse qui se déroule sans encombre. M. Semail suggère une forme allégée avec un simple entretien sans rédaction d'un rapport.
- M. Happy prend en considération cette requête et propose un autre format moins chronophage : un rendu sous forme de diapositives ?
- M. Giraud émet des réserves à ce format. Il met en garde sur la partie orale d'un diaporama qui contrairement à un rapport pourrait laisser échapper des informations utiles.
- M. Bouscayrol prend la parole afin de questionner la finalité de ce CSI, il avance que si cela doit mettre en relief, détecter d'éventuels problèmes, il est possible qu'un rapport de 7 pages soit un attendu excessif.
- M. Tatkeu admet en revanche qu'un rapport serait plus explicite et plus précis qu'un autre support.
- M. Gaillot met en garde sur la surcharge de travail que ce rapport va occasionner et cela à tous les niveaux, de la rédaction aux relectures du document.
- Mme Semail insiste sur la lourdeur de cette nouvelle règle et évoque un effet dissuasif que pourrait avoir cette nouvelle contrainte administrative sur les membres extérieurs contraints de lire ces rapports.
- M. Giraud contre-argumente en avançant que la présentation orale aura pour effet de rallonger la durée des CSI.
- Mme Semail indique que 30 pages sont demandées pour un CSI de D1, ainsi exiger un rapport de 7 pages en D2 est réellement lourd
- M. Happy note les différences de pratique en fonction des domaines, il suggère de modifier le terme "rapport de 7 pages" par "document de 7 pages" afin de permettre à chaque domaine de s'adapter en limitant les contraintes.

Monsieur Happy poursuit la proposition de modification du règlement intérieur avec l'ajout du serment du doctorant et de l'article correspondant.

- M. Bollaert prend la parole pour évoquer un éclaircissement concernant le statut des co-encadrant de thèse.
 - M. Happy explique que le décret ne mentionne aucunement le co-encadrement, ce statut n'existe pas. Ceci ne veut pas dire que le co-encadrement n'est pas reconnu. D'ailleurs les CNU de nos secteurs ont mis en place des procédures simples pour déclarer les directions, co-directions et co-encadrements de thèse dans les dossiers de promotion et d'évaluation des collègues.

- Mme Semail déplore le manque de reconnaissance de ce statut qui pourtant existe bien dans les faits
 - M. Soulat prend la parole pour expliquer que le statut est notifié dans la CIF (rubrique "modalités d'encadrement") du doctorant avec un pourcentage d'implication. Ainsi au niveau des domaines, les pourcentages de co-encadrement sont référencés et peuvent être mis en lumière lors de demande de passage de HDR. Monsieur Soulat ajoute qu'un cadrage et des attendus sont effectifs, par exemple l'engagement est pris sur les 3 années de thèse, il n'y a pas de changement possible.
 - M. Happy précise également que pour les collègues non HDR, l'ED a mis en place la possibilité de co-direction sans HDR, reconnue par les établissements accrédités à l'ED, et les instances de l'université de Lille (CS-CFVU). Cette procédure fonctionne bien
- M. Bollaert regrette ce manque de reconnaissance et le fait qu'il ne soit pas possible de notifier les co-encadrants dans ADUM.
 - M. Thomy ajoute que dans les préconisations RNCD il n'est pas fait mention des co-encadrements non plus. De plus, lors de tentatives d'ajout dans ADUM, cela avait occasionné des problèmes et dysfonctionnement techniques lors d'établissements de jurys et de signature de documents officiels.

12H07 Le directeur de l'école doctorale ENGSYS soumet pour approbation le nouveau règlement intérieur.

12H08 Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité

M. Happy invite M. Soulat à présenter la Fédération Lilloise Mécanique.

12H22 La parole est donnée à M. Lmimouni pour présenter les actions du Collège Doctoral.

12H54 la parole est donnée à Claire Bugner pour présenter les requêtes de la Région.

Mme Bugner fait un point sur les dossiers en cours et fait part de son regret de n'être ni informée ni invitée aux soutenances que la Région finance.

M. Happy et M. Thomy expliquent qu'il incombe au Directeur de thèse de l'indiquer à la Région, c'est une obligation.

13H 05 Clôture du Conseil. M. Happy remercie les membres du conseil pour leur présence et leur contribution au conseil.

Compte rendu rédigé suite aux prises de notes de
Céline GLOANEC et relues par Henri HAPPY